



*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre (12 novembre 2024), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2024

Présent(e)s : BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David,
MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, ROUSSET Ghislain, VERNET Corinne

Absent : LAUBEPIN Ivan.

Excusés : GORSE Cyril, NAUDIN Martine, NOBLET Patrick (pouvoir VERNET Corinne), PERRON Gaël
(pouvoir GUYOT David), TACCHINI Olivia

Secrétaire de séance : MARTY Paule

Nombre de conseillers :

Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 11

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 8 octobre 2024

Pour : Unanimité

Urbanisme

1) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire fait le point sur les dossiers déposés, acceptés ou refusés depuis la dernière séance.

Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	NB SOLAIRE (ARTABAN)
Déclaration Préalable	Vélux – façade	En cours	Non communicable
Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	En cours	Non communicable
Permis de construire	Silos à pulvérulents	En cours	Non communicable

Affaires Générales

2) Point à date sur l'avancement du projet micro-crèche – Délibération modifiant le plan de financement et demandant des subventions

Nous n'avons pas encore le retour de l'analyse des offres suite à la clôture de l'appel à concurrence le 31 octobre dernier. Cependant nous devons déposer le dossier de subvention avant la fin du mois de novembre.

Tous les lots sont couverts et nous avons énormément de réponses.

M. le Maire présente le plan de financement modifié, basé sur les estimations du dernier DCE et reprenant les subventions d'ores et déjà acquises et sollicitant de la DETR.

Nous n'attendons plus de subvention de la part de CAF notre gestionnaire ne souhaitant pas travailler en PSU.

Par ailleurs 2 projets sur Courlaoux et Ruffey -sur-Seille ont été abandonnés.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Fort de tous ces éléments le Maire demande au conseil de prononcer sur le nouveau plan de financement :

Poste	Dépenses HT	Recettes
Maitrise d'œuvre	98.316,00 €	
Phase travaux	960.000, 00 €	
Frais Annexes	23 675,84 €	
DETR 30 %		324 597,55 €
Effilogis – Etude		19.747,26 €
Effilogis Phase Travaux		120 000,00 €
Sur Micro-Crèche		
Département – Rénovation		30.000,00 €
Habitat Public		
Commune Autofinancement		587 647,03 €
Total	1.081.991,84 €	1.081.991,84 €

Pour : Unanimité

- 3) Délibération autorisant le maire à signer un devis pour l'électrification de la parcelle ZI 209
Nous avons reçu le devis du SIDEC pour l'extension de réseaux (électrique et/ou téléphonique).

PCT - Extension agricole ou communale :

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés	Coût total des travaux
Montant des travaux projetés TTC (1)			40 932.99 €
* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix			
* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 28 novembre 2020 et 26 novembre 2022, base HT		34 655.96 €	
Participation des financeurs	60.00 %		20 793.58 €
Récupération de la TVA par le SIDEC			6 277.03 €
Solde net à la charge du demandeur			13 862.38 €

Infrastructures téléphoniques sur travaux dans zones activités ou habitations :

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés	Coût total des travaux
Montant des travaux projetés TTC (1)			4 715.98 €
* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix			
* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 28 novembre 2020 et 26 novembre 2022, base HT		4 715.98 €	
Participation des financeurs	20.00 %		943.20 €
Récupération de la TVA par le SIDEC			723.19 €
Solde net à la charge du demandeur			3 049.59 €
Solde total à la charge du demandeur :			16 911.97 €

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Pour mémoire cette somme sera répartie entre les 4 parcelles qui seront desservies et remboursées à la commune par les différents bénéficiaires.

M. le Maire Ayant terminé son exposé demande à l'assemblée si elle accepte ce devis.

Pour : Unanimité

- 4) Délibération autorisant le maire à liquider les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2025
M. le Maire expose à l'assemblée que les dépenses d'investissement seront closes au 13 décembre 2024 et bloquées jusqu'au vote du BP 2025 (15 avril 2025).

Afin de pouvoir continuer à payer les fournisseurs durant cette période, il convient de prendre une délibération l'autorisant à liquider les dépenses au 1^{er} trimestre 2025, avant le vote du BP, dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'année 2024 (hors chapitre 16, remboursement d'emprunts).

Compte-tenu des travaux de la micro-crèche qui doivent commencer durant cette période il propose de voter ce montant au maximum afin d'éviter tout retard dans la réalisation de ce projet.

Crédits ouverts au BP 2024	Chapitre 16 Remb. Emprunts	Ouverture crédits possible au 1 ^{er} trimestre 2025	Montant proposé à l'assemblée
1.706.295,00 €	30.190,00 €	419.026,00 €	419.023,00 €

Pour : Unanimité

- 5) Subvention personnes de droit privé – Secours exceptionnel Espagne

En préambule, Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors du vote des subventions pour l'année 2024 un reliquat de budget de 300 € n'avait pas été attribué sur les 2500 € prévus au BP 2024 afin de pouvoir répondre à une éventuelle demande motivée en cours d'année ;

Il expose aux élus avoir reçu une demande exceptionnelle du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) à la suite des inondations survenues en Espagne ;

Il propose donc à l'assemblée d'attribuer ce reliquat de 300 € au Groupe de Secours Catastrophe Français.

Pour : Unanimité

- 6) Délibération admission en non-valeur à la demande du Trésorier

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 10 octobre 2024 il est demandé aux élus de délibérer pour l'admission en non-valeur d'une liste de restes à recouvrer dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite (5 euros) ;

Il est proposé à l'assemblée de statuer sur l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- N° 44 de l'année 2020 : loyer d'un montant de 4.26 euros
- N° 49 de l'année 2020 : loyer d'un montant de 4.26 euros
- N° 54 de l'année 2020 : loyer d'un montant de 4.26 euros

Pour : Unanimité

Vie Scolaire - Communication

- 7) Retour sur la dernière commission Vie scolaire

Tout se passe très bien mais les effectifs à venir inquiètent tous les membres.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



89 enfants cette année, 83 l'année prochaine (seuil de fermeture de classe à 80).
Les appartements de la micro-crèche amèneront peut-être quelques enfants mais cela reste limité. Quelques maisons en vente mais sur lesquelles nous n'avons pas de levier pour favoriser l'installation de familles.
Peut-être faudrait-il envisager de créer un lotissement ou un parc locatif via un organisme style « Maison pour tous » ou similaire.

- 8) Larnaudien 2025 : demande d'articles**
Mme Bornot-Faivre en charge de la réalisation du bulletin municipal demande aux élus de lui faire parvenir leurs articles dès que possible.
Un mail a d'ores-et-déjà été envoyé aux associations et aux écoles.
La maquette du Larnaudien est prête et ne demande qu'à être alimentée...

Lien Social

- 9) Repas des aînés – Point sur les inscriptions et l'organisation**
31 inscrits à ce jour. Date limite fixée au 18 novembre 2024.
Le menu a été choisi, c'est le restaurant de la Cloche qui préparera le repas cette année encore.
Le prix est plus élevé que l'an passé, sans surprise compte—tenu de l'inflation.
Corinne Vernet est volontaire pour la distribution des boîtes de chocolats aux personnes ne pouvant être présentes et le centre périscolaire se propose de faire des cartes pour remettre aux aînés à cette occasion.
Olivia Tacchini se chargera de la décoration comme l'an passé et Laura Voissat, de la commission des jeunes, a également proposé son aide pour la préparation.
Les tables seront mises en place le samedi, horaire à confirmer ultérieurement.

Bois

- 10) ONF : Clôture du rôle d'affouage 2024-2025**
8 affouagistes inscrits.
Il était prévu de distribuer le bois des parcelles 1-2 et 11 mais compte-tenu du faible nombre d'inscrits, cela aurait représenté 55 stères par affouagiste, Au-delà du seuil maximum pour l'affouage fixé à 30 stères par lot.
La commission propose donc à l'assemblée que seule la parcelle 11 soit partagée cette année, ce qui représente 25.50 stères par affouagiste soit 102 Euros par lot.
- Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril
 - Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2025.

Voirie

- 11) Parking Mairie – Délibération modifiant les longueurs de voirie communale**
Mr le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2022 et approuvée par délibération du conseil municipal du 25 novembre 2022.



Cette mise à jour avait permis d'identifier :

- ✓ 3.876 mètres de voies communales à caractère de chemins
- ✓ 10.655 mètres de voies communales à caractère de rues

Il expose que nous avons reçu une communication de la Préfecture indiquant que les places publiques peuvent être intégrées à classement à raison de 1 mètre linéaire pour 5m².

Il propose donc à l'assemblée d'intégrer au tableau de classement des voiries les places suivantes :

- Parking Mairie – Salle des fêtes : 650 m² soit 130 mètres linéaires
- Place Eugène Forêt : 190 m² soit 38 mètres linéaires.

L'intégration de ces 2 places à notre tableau de classement porterait donc notre longueur de voirie communale à :

- ✓ 3.876 mètres de voies communales à caractère de chemins
- ✓ 10.655 mètres de voies communales à caractère de rues
- ✓ 168 mètres de voies communales à usage de places publiques.

Pour : Unanimité

12) Retour sur les diverses réunions

Réunion de retour sur les jeudis de pays. Les commerçants étaient contents et vraiment satisfaits du fait qu'une personne soit en charge de la cuisson au barbecue. Il faudra cependant prévoir un roulement sur ce poste. Il conviendra également d'essayer de trouver une nacelle pour la mise en place, notamment pour les projecteurs.

Une nouvelle réunion prévue le 12 décembre pour la signature de l'engagement pour l'année 2025, plutôt destinée aux maires.

Relevé de compteurs : La population apprécie que celui-ci soit fait par les élus. 25 compteurs doivent être changés (sur ceux relevés à ce jour).

Plus de 50% de la collecte est faite à ce jour. Une dizaine de facture montrent de grosses erreurs. Elles seront annulées et refaites.

La facture correspondant aux relevés réalisés actuellement arrivera dans les foyers en février 2025.

Appartement de la Poste : Le locataire du T2 a quitté le logement le 11 novembre. Cet appartement est mis à disposition de la locataire du Rez-de-Chaussée pour la durée des travaux. Elle va libérer cette fin de semaine les pièces concernées par les travaux qui pourront débuter début de semaine prochaine.

La cave devra être vidée de ses encombrants qui seront emmenés en déchetterie.

Un devis sera demandé par M. NOBLET Jean-Yves pour éventuellement remplacer la baignoire usée par une cabine de douche.



13) Questions / informations diverses

- Les vélux de la salle des fêtes seront changés le 13 novembre 2024.
- Il est demandé à l'adjoint en charge de la voirie de se rapprocher du département afin de savoir à qui incombe la réparation de l'affaissement à la sortie du dos-d'âne devant le carrefour Mathieu.
- Etang du Petit Vouglans, les travaux ne peuvent pas se faire car les sols sont trop mouillés.
- 23 et 24 mai 2025 – Fête de la forêt 2025. Les amis des Foulletons aimeraient refaire au même endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La secrétaire, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT

